

Dès 1657, Poitiers crée un hôpital général dans les locaux de l'ancien hôpital des pestiférés, où l'on enferme toutes sortes de marginaux

Par Marie-Laure Duclos

Cachons nos pauvres !

Le 4 septembre 1620, l'échevin Jean Pidoux vient dire au Conseil de ville de Poitiers que les indigents «ont besoin d'une maison convenable». En effet, la pauvreté ne cesse de progresser et la charité publique et privée ne permet plus de pallier cet état endémique. Le projet n'aboutira qu'en 1657 avec l'ouverture de l'hôpital général, nommé hôpital général de la charité de Poitiers par lettre patente de 1675. Cet hôpital, un des pionniers en France, s'inclut dans le vaste programme, commencé à Paris, que Michel Foucault a nommé «le grand renferment» dans son *Histoire de la folie à l'âge classique* (1961).

Dès le début du XVII^e siècle, sous le règne de Louis XIII, l'enfermement constitue la solution aux problèmes d'assistance et de police des pauvres. Si le Moyen Âge n'avait pas tranché entre la compassion ou le rejet, ses institutions hospitalières laïques et ecclésiastiques étaient largement fondées sur l'accueil universel. Avec l'époque moderne, les réformes religieuses et le mouvement humaniste, la notion de pauvreté quitte progressivement la sphère théologique, qui représentait le

pauvre comme l'image du Christ souffrant, auquel on doit la charité. Elle prend alors place parmi les thèmes politiques, où le pauvre apparaît plus comme un élément socialement dangereux, voire un simulateur, que la société doit contenir dans des structures nouvelles reposant sur l'intervention de la puissance publique.

Après quelques mesures éparées à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du royaume, l'application systématique de l'enfermement est chose faite par un décret de 1656 dit «de l'enfermement», par lequel Louis XIV rassembla la Salpêtrière, la Pi-

tié et Bicêtre en un hôpital général. L'ensemble est alors affecté aux pauvres de Paris «de tous sexes, lieux et âges, de quelque qualité et naissance, et en quelque état qu'ils puissent être, valides ou invalides, malades ou convalescents, curables ou incurables». Sur les 40 000 pauvres circulant dans Paris, 350 00 parviennent à s'échapper et 5 000 sont internés. Alors que l'hôtel-Dieu soigne les pauvres malades, l'hôpital général a pour mission d'enfermer les marginaux dangereux ou considérés comme tels, et de les faire travailler pour en «bannir la fainéantise» et les mener à leur salut. Après deux tentatives partiellement réussies par des édits de 1662 et 1673, un édit royal daté du 16 juin 1676 prescrit l'établissement d'un «hôpital général dans chacune ville de son royaume». Des villes comme Poitiers avaient anticipé la mesure.

L'hôpital général de Poitiers, situé à proximité de la place Montierneuf, s'installe en 1657 dans les locaux de l'hôpital des pestiférés, abandonné depuis 1638. La répartition des pièces entre les diverses catégories de pauvres est la suivante : deux chambres spéciales sont réservées à ceux qui seraient atteints d'une maladie contagieuse ; les vieillards couchent deux par deux, les jeunes gens trois par trois ; les femmes et leurs enfants ont un lit à part. Les hommes et les femmes ne font pas chambre commune sauf les couples mariés. Le 27 septembre 1665, l'Hôpital emménage dans de nouveaux locaux occupant plusieurs rues (l'ancienne ruelle du Poizé, la rue des Naudins nommée rue de l'hôpital puis Jean Macé, face au n° 29) et allant jusqu'aux déversoirs de la Boivre, pour se terminer à l'impasse des Cottets (devenue rue du Général-Sarrail). Mais les bâtiments étant plus ou moins vieux, les pauvres sont rapatriés dans l'hôpital des pestiférés en attendant le nouvel hôpital, dont les deux bâtiments principaux sont construits entre 1687 et 1688. A cela s'ajouteront deux



J.-L. T.
Marie-Laure Duclos est doctorante à l'Université de Poitiers. Elle effectue sa thèse sur l'idée de loi au XVIII^e siècle, sous la direction d'Eric Gojosso.

ails au XVIII^e siècle et plusieurs constructions. Les deux bâtiments principaux sont réunis en 1899 par l'architecte Royer. La transformation du bâtiment en résidence Jean-Macé a fait disparaître les annexes et prend aujourd'hui la forme d'un grand immeuble contemporain aux réminiscences méditerranéennes édifié en 1982 (par Yves-Jean Laval).

Dès l'ouverture, l'hôpital général héberge de 80 à 100 pensionnaires. Ce chiffre ne cesse d'augmenter et en mars 1676, il monte à 213, mais on ne peut en recevoir plus faute d'argent : la population chute à 100 en 1680 et on la retrouve à 300 environ en 1691. En 1764, une note précise que l'établissement héberge ordinairement entre 500 et 600 pauvres selon les circonstances du temps, le prix du blé et les charités plus ou moins considérables. A la fois prison, hospice, asile et atelier, manquant de moyens financiers, l'Hôpital général se révèle incapable d'absorber la foule des pauvres lors des mauvaises années, qui ne survivent que grâce aux aumônes des établissements ecclésiastiques.

PAUVRE HONTEUX ET PAUVRE GLORIEUX

Ce phénomène se répète tout au long du XVIII^e siècle, les autorités dressant dans chaque paroisse «un rôle des pauvres honteux», secourus par une taxe des pauvres levée non sans difficultés ; le «pauvre honteux», étant celui qui, tombé dans la pauvreté, n'a pas la ressource de travailler car sa naissance le lui interdit et qu'il faut donc assister en secret, par opposition au «pauvre glorieux», l'homme du peuple qui n'a pas de raison de cacher sa pauvreté.

Si la population va en augmentant, on peut aussi remarquer sa diversification. L'hôpital général est un «ghetto» à la marge de la ville où sont relégués loin des yeux de la bonne société les pauvres valides, des vieillards dans l'incapacité de gagner leur vie, des familles dans le besoin, des orphelins ou des semi-orphelins de plus de sept ans, des femmes sur le point d'accoucher, des «pensionnaires» venus volontairement, des malades mentaux. Auparavant les «fous» étaient enfermés à l'hôpital des pestiférés ou remis à la Dominicaine, organisation permanente d'assistance ; seuls sont «renfermés» dans l'établissement ceux qui occasionnent des désordres ou accomplissent des actes de violence sur la voie publique ; enfin, s'il s'agit d'un «fou furieux», on le tiendra le temps nécessaire «en fers et enchaîné», le gardien lui donnera des vivres et de la paille «de fort loin qu'il avisera pour sa sécurité»). L'admission se fait sous certaines conditions comme la domiciliation à Poitiers depuis au moins trois ans (en principe) ou bien avoir des mœurs irréprochables. Mais en général, c'est une population peu catéchisée, qui vit à l'écart des paroisses et de la société. Les «renfermés» qui prouvent qu'ils ont les moyens de vivre sans recourir à la mendicité peuvent

s'en aller. Les relations sont difficiles. Le bureau administratif de l'hôpital réunit 18 notables choisis dans tous les corps et compagnies de la ville. L'encadrement permanent du personnel subalterne, lui-même placé sous les ordres des «gouvernants», et des pauvres est assuré par les «officiers et officières», dont un aumônier. Enfin le personnel médical n'est composé que du chirurgien ; à partir de 1752, un médecin demande à devenir médecin de l'hôpital général.

La journée du pauvre «renfermé» est longue, terne et sans joie, rythmée par les temps de prière et de travail, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital général, cela entrecoupé par une pause d'une demi-heure et deux repas (constitués par une nourriture insuffisante qui entraîne des états de carence déplorables et contribue fortement à la mortalité excessive), des punitions sanctionnant tout faux pas. En 1702, peu de temps après son arrivée à l'hôpital général, l'aumônier Grignon de Monfort écrivait : «C'est une maison de trouble où la paix ne règne point et une maison de pauvreté où le bien spirituel et temporel manquent.» Certains s'évadent, comme ses deux femmes qui, le 18 février 1673, sautèrent par-dessus le mur, avec l'aide d'une servante, qui fut alors condamnée au carcan pendant douze heures et au pain sec les huit jours suivants. ■

L'ancien hôpital général de Poitiers réhabilité en logements sociaux.



Sébastien Laval